

Particuliers

Revenu de solidarité active (RSA)

Le revenu de solidarité active (RSA) assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle. Ce dossier ne détaille pas les règles spécifiques prévues pour Mayotte.

- Demandeur de 25 ans ou plus
- Jeune actif
- Jeunes parents
- Parent isolé

Questions – Réponses

- Aide exceptionnelle de solidarité Covid : qui en a bénéficié ?
- A-t-on droit au RSA quand on est en congé maternité ?
- Un demandeur d'emploi a-t-il droit au RSA ?
- Un étudiant a-t-il droit au RSA ?
- Un intermittent du spectacle a-t-il droit au RSA ?
- Un travailleur indépendant peut-il bénéficier du RSA ?
- Peut-on cumuler le RSA avec d'autres aides sociales (ASS ou Aspa) ?
- Peut-on cumuler l'allocation adulte handicapé (AAH) et le RSA ?
- Une personne en volontariat a-t-elle droit au RSA et à la prime d'activité ?
- Comment le conjoint étranger est-il pris en compte dans le calcul du RSA ?
- Dans quels cas un enfant peut-il être considéré à charge pour le RSA ?
- À quoi correspond la "résidence stable et effective" en France ?
- Quelles sont les ressources prises en compte pour le calcul des droits au RSA ?
- Le train de vie peut-il être pris en compte ?
- Le RSA donne t-il droit à d'autres aides ?
- Peut-on toucher le RSA quand on est à l'étranger ?

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Et aussi...

- Prime d'activité

Pour en savoir plus

- Revenu de solidarité active (RSA)
Source : Ministère chargé des affaires sociales

Services en ligne

- **Simulateur** : [Simulateur de RSA \(Caf\)](#)

Demande de RSA (Caf)

Ministère chargé de la santé
[ACCÉDER AU SERVICE EN LIGNE](#)

Demande de RSA (MSA)

Ministère chargé de la santé
[ACCÉDER AU SERVICE EN LIGNE](#)

- **Formulaire** : [Cerfa n°15481*01](#) : Demande de RSA ou de prime d'activité
- **Formulaire** : [Cerfa n°14130*02](#) : RSA – Demande complémentaire pour un jeune de moins de 25 ans

RSA – Déclarer ses ressources trimestrielles

Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)
[ACCÉDER AU SERVICE EN LIGNE](#)

- **Formulaire** : [Cerfa n°14129*03](#) : RSA – Déclarer ses ressources trimestrielles
- **Formulaire** : [Cerfa n°14584*01](#) : Demande de RSA (Mayotte)
- **Formulaire** : [Cerfa n°14585*01](#) : Demande complémentaire de RSA – non salarié (Mayotte)
- **Simulateur** : [Connaître les prestations sociales auxquelles vous pouvez avoir droit](#)

[TOUS LES SERVICES EN LIGNE](#)